



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Entreprises d'insertion

Question écrite n° 49352

Texte de la question

M. Jean Glavany appelle l'attention de M. le ministre du travail et des affaires sociales sur les circulaires DE/DSS no 96-25 et DE no 96-509 du 6 août 1996 relatives au développement des emplois de services aux particuliers et sur ses conséquences quant au fonctionnement des associations intermédiaires. Agréées par l'Etat depuis 1987, les associations intermédiaires jouent aujourd'hui un rôle économique et social auprès d'un public défavorisé de demandeurs d'emplois non négligeable sur des actions spécifiques de services aux particuliers et sur un territoire délimité. Jusqu'à présent, ces associations fonctionnaient avec deux agréments : un agrément simple s'appliquant à des structures dont l'activité concerne les services exercés au domicile de la personne (ménage, préparation de repas, livraison de repas à domicile, garde d'enfants, travaux de jardinage...) et un agrément qualité s'appliquant à des services portant sur la garde d'enfants de moins de trois ans ou l'assistance aux personnes âgées handicapées ou dépendantes. Mais la circulaire en question introduit une clause dérogatoire permettant aux associations de ce type de fonctionner jusqu'au 31 décembre 1998 sans condition d'exclusivité sur les activités concernées. Or, en 1998, date de la fin de cette dérogation, les associations intermédiaires devront renoncer à une de leurs activités auprès des particuliers, remettant ainsi en cause le nombre d'heures de travail effectuées pour les particuliers et, surtout, les efforts fournis à l'égard du public défavorisé que prennent en charge ces associations. C'est pourquoi il lui demande, au-delà de l'aspect évident de contrôle fiscal renforcé sur ces structures, comment il compte faire pour traiter la spécificité de certains publics plus fragiles pris en charge par ces associations s'il met un frein supplémentaire à l'activité de ces structures qui ont pour objectif l'insertion sociale et professionnelle de demandeurs d'emplois.

Données clés

Auteur : [M. Glavany Jean](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49352

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : travail et affaires sociales

Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 mars 1997, page 1167